



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20241010-2024_10_47-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
10/10/2024

Délibération
n° 2024-10-47

Date de convocation :
26/09/2024

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 50

VOTE :
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etai^{ent} présents : Voir liste jointe.

Objet : Achat de parcelles à la commune de Pont-du-Château

Monsieur le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le SMEA de la Basse Limagne et le SIAEP Rive gauche de la Dore associent le Conservatoire des Espaces naturel (CEN) Auvergne dans la gestion des champs captant de Pont du Château.

La commune de Pont du Château est propriétaire de diverses parcelles sur les périmètres de nos captages.

Le SMEA de la Basse Limagne a contacté il y a quelques mois la commune de Pont du Château pour acquérir les diverses parcelles afin de maîtriser le foncier sur ce secteur sensible et ainsi améliorer la protection de la ressource en eau.

Le 4 juillet 2024, le conseil Municipal de Pont du Château a validé la vente des diverses parcelles (49 752 m²) au profit du SMEA de la Basse Limagne au prix de 15 000 €.

Il s'agit des parcelles listées ci-dessous :

Section	Numéro parcelle	Surface m ²	Localité
AI	641	2625	Les Boires Ouest
AI	646	145	Les Boires Ouest
ZK	8	1220	Chignat
ZK	20	2290	Le Buisson
ZK	28	1540	Le Buisson
ZK	58	5680	Le Buisson
BL	28	232	Le Buisson
ZI	134	450	Champ Réal
AI	244	301	Les Graviers Ouest
AI	245	290	Les Graviers Ouest
AI	249	63	Les Graviers Ouest
AI	258	763	Les Graviers Ouest
AI	259	731	Les Graviers Ouest
AI	283	787	Les Graviers Ouest
AI	342	524	Champ Réal
AI	370	115	Champ Réal
AI	372	263	Champ Réal
BL	31	812	Le Buisson
BL	32	190	Le Buisson
BL	33	210	Le Buisson
BL	34	405	Le Buisson
AH	489	770	Les Boires Est
AH	490	29346	Les Boires Est

DELIBERATION

Le Comité Syndical, les explications du Président entendues, décide :

- *D'approuver l'achat de l'ensemble des parcelles listées ci-dessus d'une superficie de 49 752 m² à la commune de Pont du Château au prix de 15 000 € ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'un des vice-présidents, à signer les actes notariés ;*
- *De désigner l'office notarial de PONT DU CHATEAU pour la passation de l'acte ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Président,
René LEMERLE**

